

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

En lien avec le Projet de Territoire voté le 30 juin 2022 par le Conseil communautaire et ses engagements environnementaux, et conformément à la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Conformément aux articles L.229-26 et R.229-51 à 56 du Code de l'environnement, le PCAET a pour objectifs principaux l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Fruit d'un travail collectif entre élus, services, partenaires, et citoyens, le projet final du PCAET de la Communauté d'agglomération a été transmis pour avis à la Préfecture de Région, à la Région Ile-de-France ainsi qu'à l'autorité environnementale (MRAe) le 24 octobre 2022. La CASGBS a réceptionné l'avis de l'autorité environnementale (seul avis émis) et en a pris connaissance. Cet avis simple vise à améliorer la conception du PCAET et à éclairer le public.

Avant l'adoption définitive du PCAET par le Conseil Communautaire, en application des dispositions de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour que les administrés puissent en prendre connaissance. L'Agglomération met à disposition l'intégralité des pièces réglementaires composant le PCAET, à savoir : le diagnostic territorial ; la stratégie territoriale ; le plan d'action et ses outils de suivi et d'évaluation ; l'évaluation environnementale et son résumé non technique ; le bilan des émissions de gaz à effet de serre ; le plan d'action pour la qualité de l'air. Ces documents seront complétés par l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, ainsi que les résultats de la consultation du public.

### Les pièces seront disponibles à compter du 17 février et durant 2 mois :

- En ligne sur le site internet de la CASGBS : [www.saintgermainbouclesdeseine.fr](http://www.saintgermainbouclesdeseine.fr)
- En support papier dans les locaux de la CASGBS au Parc des Érables, bâtiment 4, 66 route de Sartrouville 78230 Le Pecq, du lundi au jeudi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 et le vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

### Pendant toute la durée de consultation, le public pourra formuler ses observations :

- Par courrier électronique : [participation.planclimat@casgbs.fr](mailto:participation.planclimat@casgbs.fr)
- Par écrit sur le registre prévu à cet effet, disponible dans les locaux de la CASGBS, au Parc des Érables, bâtiment 4, 66 route de Sartrouville 78230 Le Pecq :  
du lundi au jeudi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 et le vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

À l'issue de la consultation, les observations formulées sur le registre et par courrier électronique seront consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération et feront l'objet d'une synthèse, elle-même publiée sur le site internet. Tout courriel reçu après le 17 avril ne pourra pas être pris en considération.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la CASGBS et affiché au siège et dans les 19 mairies, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue par téléphone au 01 30 09 75 30 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@casgbs.fr](mailto:contact@casgbs.fr)